



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2025-52
Voirie

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de **Cubzac les Ponts**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2212-6 et L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande présentée par EIFFAGE-ENERGIE SYSTEMES CASSAGNE en date du 2 juin 2025

ARRETE

ARTICLE 1 - Afin de pouvoir sécuriser les travaux sur le poste de gaz situé rue de conseiller / rue de Bonnefont à Cubzac les Ponts il convient de réglementer la circulation et le stationnement à partir du 27 juin 2025 jusqu'au 27 juillet 2025. Une demi-chaussée sera supprimée au droit du chantier durant les travaux et une signalisation appropriée sera mise en place

ARTICLE 2 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
- Le demandeur (EIFFAGE-ENERGIE SYSTEMES CASSAGNE)

Fait à Cubzac les Ponts, le
Pour le Maire et par délégation du Maire,
Le 3^{ème} Adjoint à la Voirie,
Jean-Pierre PRAT



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.
- Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informative « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : VIELLEFOND Prénom : Maxime
Dénomination : EIFFAGE-ENERGIE SYSTEMES CASSAGNE Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 16 Chemin du Port Neuf
Code postal 33360 Localité : CAMBLANES ET MEYNAC Pays : FRANCE
Téléphone 0627714556 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : caroline.dumaulie.ext@eiffage.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue de Conseillant,
Code postal 33240 Localité : Cubzac-les-Ponts

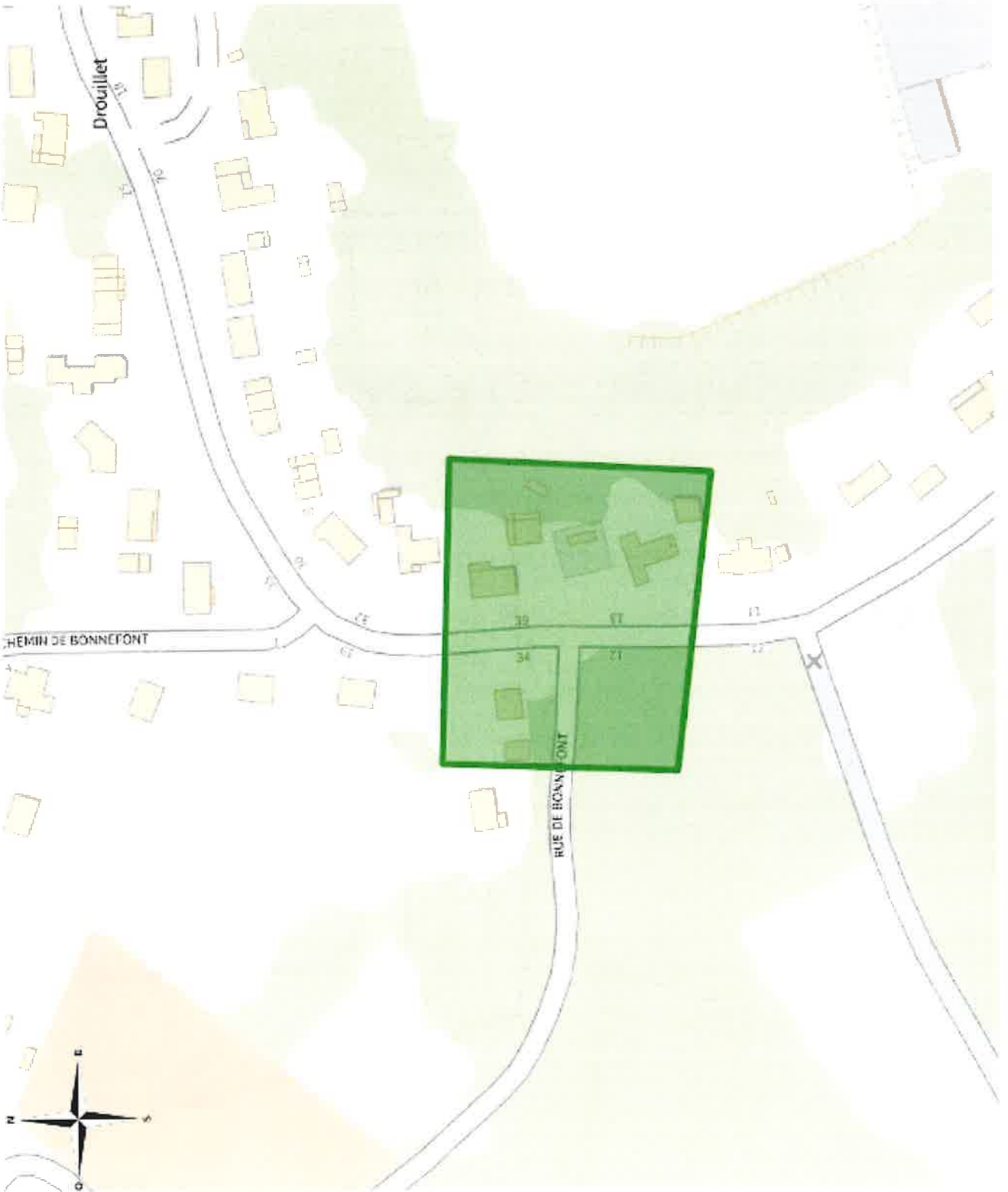
Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☒ Non ☐ Si oui indiquer la référence : A2025-18
Description des travaux : Renouvellement de poste MPC. MERCI DE BIEN VOULOIR VOUS REPORTER A LA PAGE
2 POUR LA DEMANDE DE REGLEMENTATION SUR 1 MOIS CAR : TRAVAUX SUR 1 MOIS + INTERVENTION GRDF ET FIN
des TRAVAUX : REFECTON
Date prévue de début des travaux : 27/06/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 26 Date de début de réglementation 27/06/2025
Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☒
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☒ nombre de voie(s) supprimée(s) 1

Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-0.46068 44.9698 -0.460712 44.969125 -0.4595 44.969026 -0.459441 44.969777 -0.46068 44.9698</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>





Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

Plan à usage interne exclusivement.

Ne peut servir de réponse à une DT/DICT.

Lambert 2 étendu: 379352.987
m,2000455.507 m,L2E

Coordonnées GPS: 44.969 ,
-0.460



Utilisateur: TA1147

Commune: Cubzac-les-Ponts

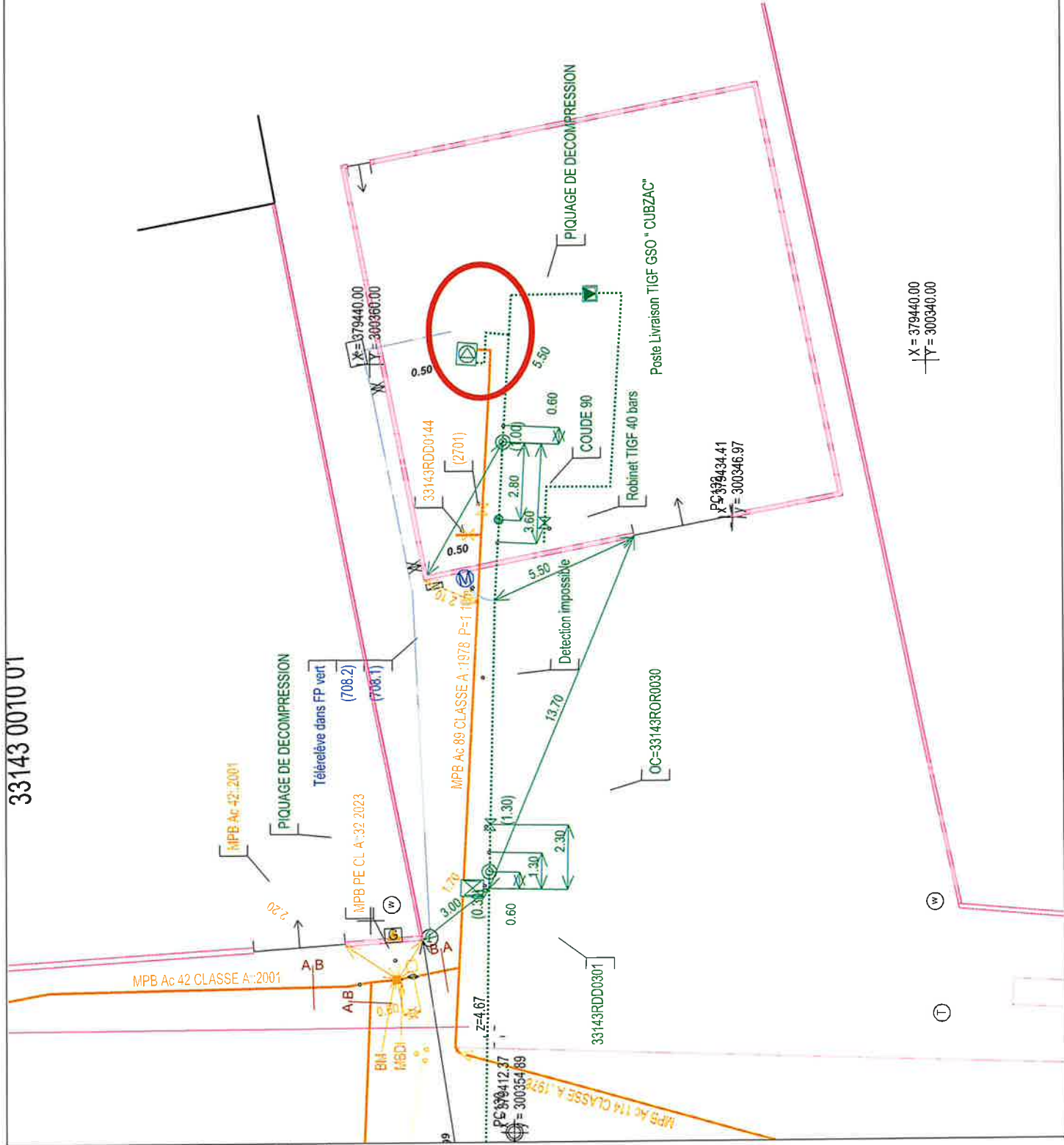
Code INSEE: 33143

Date d'impression: 06/09/2023

Page 1 sur 1

Description :

33143 0010 01



CLASSE A V2.0, 26/10/2018

X = 379440.00
Y = 300340.00



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
GIRONDE

Commune :
CUBZAC LES PONTS

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 06/09/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SDIF DE LA GIRONDE
Pole Topographique et de Gestion Cadastreale Cité
administrative 33090
33090 BORDEAUX CEDEX
tél. 05 56 24 85 97 -fax
sdif33.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



Légende des réseaux :



(HC) canalisations hydrocarbures liquides



(PC) canalisations produits chimiques liquides ou gazeux



(GAZ) canalisations gaz combustibles



(CU) reseaux de chaleur ou de froid



(EL) lignes electriques et eclaireage public hors tbt



(TR) installations de transport guide



(DE) canalisations de transport de dechets



(TL) communications electroniques et lignes electriques
eclairage tbt



(EA) canalisations eau potable



(EU) canalisations eaux usees ou assainissement



(A) autre



(DI) digues prevention inondations submersions



(M) mairie



(CR) conseil regional



(PM) police municipale

(I) inconnu



(MR) multi reseaux